

# Jarville Nouvel Horizon

## Les Jarvillois dans la rue contre le stationnement payant !

Chères Jarvilloises, chers Jarvillois.

Vous étiez environ 500 le samedi matin 5 mars dernier devant l'Hôtel de Ville pour manifester contre le projet "d'une redevance de stationnement".

Le mercredi 23 février à 2 heures du matin, les élu(e)s majoritaires du conseil municipal ont voté la mise en place d'un stationnement payant et résidentiel sur notre commune - les 7 élu(e)s des 2 groupes d'opposition ont tous voté contre. Ce vote valide l'instauration du paiement sur tous les quartiers de la commune sauf ceux de La Californie, de Montaigu, du Sancy et de la Haute Malgrange, sans véritable consultation préalable, ni des Jarvillois, ni des acteurs économiques dont les commerçants.

Qu'est-ce que le stationnement résidentiel ? C'est l'autorisation - pour un seul véhicule par foyer - de bénéficier de la possibilité de stationner "gratuitement" dans son quartier (moyennant une redevance annuelle de 7 euros). Au-delà du premier véhicule par foyer, le stationnement devient payant pour le ou les véhicules suivants à raison de 15 euros par mois. Cette taxe ne garantit pas une place de stationnement dédiée.

Qu'est-ce que le stationnement payant ? C'est la possibilité de stationner dans les quartiers soumis à paiement au travers d'horodateurs ou d'application mobile, montant variable selon la zone de tarification (3 zones sont prévues). Le stationnement sera payant dès 8 heures du matin jusqu'à 19 heures (gratuit entre 12h et 13h ou 14h sur deux des trois zones). En cas de non-paiement, le contrevenant se verra appliquer une amende de 35 euros (appelée Forfait Post Stationnement) - montant supérieur au tarif appliqué au centre de Nancy.

Si le stationnement payant peut se concevoir sur un centre-ville important ou une ville touristique puisqu'il vise à favoriser une rotation

des véhicules, cette décision est un non-sens absolu sur une commune de moins de 10 000 habitants comme la nôtre. Les effets à court terme vont être une perte d'attractivité puisqu'elle découragera de nouveaux habitants ou commerçants à venir s'installer, entraînera des difficultés à vendre son bien immobilier voire, une baisse des prix à moyen terme au vu du surcoût engendré par le stationnement résidentiel pour un couple avec plusieurs véhicules ; cette taxation amplifiera l'isolement des personnes âgées ou isolées en raison du coût que subiront leurs visiteurs. Enfin, le stationnement payant accélèrera les difficultés économiques des commerçants.

Cette politique de stationnement abusive ne concerne pas seulement les habitants des quartiers ciblés, mais également les habitants des quartiers exemptés de notre ville qui devront s'acquitter du stationnement dès lors qu'ils se rendent sur les zones payantes. Plus largement, tous les visiteurs de passage et utilisateurs de nos services et commerces seront également soumis à contribution dont la tranche maximale fait ressortir un coût à 35 euros.

Face à cette nouvelle "folie" d'une équipe municipale dénuée de tout bon sens économique et n'anticipant pas des conséquences désastreuses des mesures prises, des pétitions en ligne et papier ont été proposées pour faire annuler cette décision très pauvre en argumentation objective, qui ne figurait pas au programme électoral du Maire.

Les 2700 signatures recueillies ont été déposées au Maire de Jarville-la-Malgrange et au Préfet le jeudi 7 avril, ainsi qu'au Président de la Métropole du Grand Nancy le vendredi 8 avril.

LES ÉLUS DU GROUPE

**CLAUDE DAMM / JEAN-CLAUDE DARNE / JEAN-CHRISTOPHE GACHENOT / PASCALE LANGARD / CATHERINE POLLI**